



DELIBERATION SEANCE ORDINAIRE DU 28 AVRIL 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le vingt-huit avril à dix-sept heures trente, les membres du **Conseil d'Administration du CCAS**, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de monsieur Marc MABILLET, président du CCAS.

n° 09/2026

Date de convocation : 22 avril 2026

Présents : Mesdames CORRIHONS Nicole, DAMOUR Françoise, DUFAU Isabelle, LALANNE Nelly, LOGEZ Marie-France, PANELAY Isabelle et PORTET Fabienne ; Messieurs MABILLET Marc, MIREMONT Didier, PAMART Denis et ROBLES Antoine.

Excusés : Madame HORGUES Mireille et monsieur PRADEILLE Jean-Luc.

Secrétaire de séance : Monsieur Jérôme BARRIEZ, directeur.

Objet : Election de la vice-présidente du CCAS

Vu l'article L.123-6 du Code de l'action sociale et des familles disposant que dès qu'il est constitué, le conseil d'administration élit en son sein un vice-président ;

Vu l'article R.123-18 du Code de l'action sociale et des familles ;

Considérant que monsieur le président du CCAS a invité les membres présents du conseil d'administration à faire acte de candidature ;

Considérant que madame DUFAU Isabelle s'est portée candidate à la fonction de vice-présidente du CCAS ;

Les membres du conseil d'administration votent à bulletins secrets et élisent, à l'unanimité, madame DUFAU Isabelle, vice-présidente du CCAS.

Vote de la question - nombre de votants : 11

pour : 11 contre : - abstention : -

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans un délai de 2 mois, devant le Tribunal Administratif de PAU, à compter de sa publication ou de sa notification.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Fait à TARNOS, le 29 avril 2026

Le Président du C.C.A.S,



Marc MABILLET